



# Collecte en apport volontaire des déchets végétaux



La collecte des déchets végétaux en apport volontaire a lieu du 9 avril à fin novembre 2024.  
Votre point de collecte est situé derrière la salle polyvalente

## ✓ Déchets acceptés :



Tonte de gazon,  
mauvaises herbes ✓

Fleurs coupées ✓



Branchages  $\leq$  à 50mm  
et tailles d'arbustes ✓

Feuillages ✓



## ✗ Déchets refusés :



Terre, pierres et gravats ✗

Branchages  $\geq$  à 10cm et  
tailles d'arbustes ✗



Tronc et souche d'arbre ✗

Sac plastique ✗



Déchets de bois  
(planches, cagette...) ✗

Reste alimentaire,  
épluchures... ✗



## Règles de présentation :

Ce service est réservé aux particuliers. Vos déchets végétaux doivent être déposés dans la benne en vrac sans sac et non à côté.

En cas de volume trop important, merci de vous diriger en déchèterie.